

ERES H2O QUATUOR FCPE (H) (Code AMF : 990000126659)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par Eres gestion
Ce fonds a fait l'objet d'une scission conformément à l'article L.214-24-41 du code monétaire et financier

➔ Objectifs et politique d'investissement.

■ Le fonds cherche à réaliser une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur composite dividende et/ou coupon réinvesti, représenté par 40% de l'indice Barclays Global Aggregate Index en Euro, 40% du taux EONIA et 20% de l'indice actions MSCI ACWI en Euro. La gestion de ce FCPE ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté pour ce FCPE est un indicateur de performance. En conséquence, sa performance peut, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence et peut être inférieur à son indice de référence.

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) dont 50% minimum d'OPC de H2O AM. Pour le solde, le FCPE pourra détenir des OPC d'autres sociétés de gestion.

La politique de gestion prend en compte une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs dont les fonds long/short. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion.

Le processus de gestion du FCPE repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC.

Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous.

Fourchettes d'exposition :

Actions de 0% à 40% - Obligations dont obligations spéculatives et/ou obligations convertibles de 50% à 100% - Sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 à +10 - Change de 0% à 100% (hors pays de l'union européenne) - Pays émergents de 0% à 100%

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

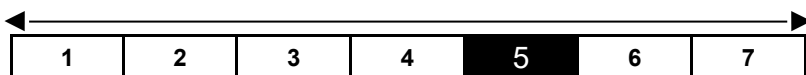
■ Les sommes distribuables sont réinvesties dans le fonds.

■ Durée de placement recommandée : 5 années minimum. **Recommandation** : Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

➔ Profil de risque et de rendement.

A risque plus faible,
rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus élevé



■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité estimée annuelle de l'OPC sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement

■ La catégorie 5 s'explique par l'exposition aux marchés de taux, de crédit et des devises.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

■ La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le fonds n'est pas garanti en capital. Le souscripteur supporte un risque en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

■ Risque de crédit : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

■ Risque de liquidité : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entraîner des écarts de valorisations importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

■ Risque de contrepartie : Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

■ Impact des techniques telles que des produits dérivés : Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

➤ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5%*
Frais de sortie	0%*

* Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

Frais prélevés sur le fonds sur une année

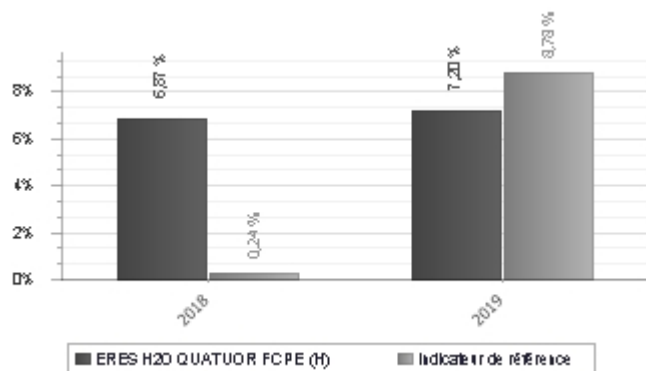
Frais courants	1,01%*
----------------	--------

***Les frais courants présentés ne sont pas celui du nouveau FCPE, mais ceux de l'année 2019 du FCPE issu de la scission décidée en application de l'article L.214-24-41 du code monétaire et financier.** Ces frais seront actualisés en 2021 sur la base des comptes clos au 31/12/20. Ils ne comprennent pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective. Le montant des frais prélevés ne tient pas compte des frais de gestion pris en charge par l'entreprise.. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du prospectus du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

➤ Performances passées.



L'indicateur de référence est présenté coupons et/ou dividendes réinvestis.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

Les performances passées calculées en euro ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES H2O QUATUOR FCPE (H) libellé en euro a été créé le 15/09/2017.

L'historique de performance présenté n'est pas celui du nouveau FCPE, mais du FCPE issu de la scission décidée en application de l'article L.214-24-41 du code monétaire et financier.

➤ Informations pratiques.

- Le dépositaire du fonds est CACEIS Bank .
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com
- Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande. Ces documents sont disponibles uniquement en français.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds)
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principale consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'AMF

Eres gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/12/2020.